

BULLETIN ÉDITÉ
AVEC
LE SOUTIEN DE



CAMIF
Faites le choix du vrai



7
0
0
7
2
0
0
7
A
V
R
I
L
8
7
M
A
I
R
E
8
7
M
A
I
R
E
8
7
S
O
M
M
E
R
8
7

Le comité de rédaction attend et reçoit vos informations, vos suggestions, vos articles à l'adresse de

**l'inspection académique,
cellule communication,
cité administrative,
boulevard Armand Duportal, bâtiment F
B.P. 40303**

**31003 Toulouse cedex 6
ia31-pub@ac-toulouse.fr**

et reste à votre écoute au **05 34 44 87 02**
du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00



• **4 LE DOSSIER :
LES ASSOCIATIONS
COMPLÉMENTAIRES
DE L'ÉCOLE**

- 4 INTERVIEW DE MONSIEUR ANDRÉ BOUDOU
- 6 L'AFEV
- 8 L'AROEVEN
- 10 LES CEMÉA
- 12 LES EEDF
- 13 LA JPA
- 14 LES FRANCAS
- 16 LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- 20 L'OCCE
- 22 LES PEP



Notre partenaire
pour ce numéro

Directeur responsable :
Jean Rafenomanjato
Rédaction en chef :
Catherine Lasserre
Conception graphique :
Daniel Giltaix
Impression :
Graphic Pyrénées
Dépôt légal : avril 1992
ISSN : 1165-0583
Ce n° a été imprimé
à 2 500 exemplaires

L'AVENIR PASSE PAR L'ÉCOLE

LES ASSOCIATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE

LA "COMPLÉMENTARITÉ ÉDUCATIVE" EN QUESTION

Les associations d'éducation populaire ont-elles toujours un rôle, une place dans l'éducation aujourd'hui ?

Oui, répond André Boudou, président de la ligue de l'enseignement de Haute-Garonne pour qui ces associations sont un élément indispensable dans la continuité éducative comme il le démontre ici.

B.I. : *Comment définiriez-vous l'articulation entre le service public et les associations dans l'éducation, l'instruction et la formation des citoyens ? Quel intérêt, quelles limites, quel risque ?*

A.B. : L'intérêt c'est d'articuler les efforts éducatifs de l'école, des parents et des associations complémentaires de l'école dans l'intérêt de l'enfant et du jeune. C'est de parvenir à ce que chacun de sa place, avec ses compétences, prenne en compte le travail des autres acteurs pour répondre de manière lisible et cohérente aux besoins globaux des enfants et des jeunes. Cela passe par un regard partagé sur les responsabilités et compétences de chacun, des espaces de dialogue, de concertation, des débats et des échanges d'expérience. Par son implication dans des dispositifs comme les PEL, les ateliers relais, par le biais de colloques, de débats, de formations, la Ligue de l'enseignement 31 (dans le cadre de regroupements comme la JPA* ou le CRAJEP**) contribue à faire avancer l'idée d'une continuité éducative et d'une éducation à partager.

Le risque, s'il y en a un, du point de vue des associations serait d'externaliser ce qui relève des missions d'instruction et d'éducation propres à l'école laïque. De la dédouaner notamment de sa mission d'éducation à la citoyenneté. Face aux transformations sociales, l'école ne peut pas rester centrée sur elle-même. Elle n'est pas un espace isolé de la réalité sociale. Elle doit parvenir à travailler avec son environnement : à savoir les familles et les associations complémentaires de l'école. Le terrain de l'éducation à la citoyenneté et de l'apprentissage du vivre ensemble est un

espace partagé par l'école et l'éducation populaire. Il faut par ailleurs que l'école poursuive et développe le suivi individualisé et l'accompagnement du travail personnel des élèves dans le temps scolaire en relation avec l'accompagnement à la scolarité (souvent mené par des associations ou des services municipaux). Si elle veut être « l'école de tous », elle ne doit surtout pas abandonner au secteur privé le soutien scolaire. Aujourd'hui, l'école, en trop d'endroits, est menacée de disqualification, d'implosion ou d'explosion. La Ligue de l'enseignement comme d'autres organisations sociales et éducatives ne s'y résigne pas. Pour nous l'école laïque, est un pilier de la République : ce n'est pas un service public ordinaire.

B.I. : *Le projet éducatif et social dont sont porteuses les associations semble-t-il adapté aux enjeux de l'école et de la société du XXI^e siècle ?*

A.B. : Donner à chacun la capacité de s'insérer et de se situer dans la société, c'est l'enjeu fondamental partagé par l'école et les mouvements d'éducation populaire. L'apprentissage de la démocratie, de la diversité culturelle, du vivre ensemble, de l'action collective, des clés de compréhension d'un monde complexe, la maîtrise du discours et des nouvelles formes d'expression (souvent liées aux nouvelles technologies) sont au cœur des préoccupations de la Ligue de l'enseignement. Nous tentons au quotidien de les traduire sur le terrain de l'action (lire article page 16). Et ce, dans une optique de justice sociale, d'égalité effective des droits et des libertés.

L'émancipation est au cœur de notre démarche édu-

cative : elle permet l'accès et la mise en relation des connaissances. Si l'accès aux connaissances n'a jamais été aussi facile qu'aujourd'hui, leur mise en perspective et en débat l'est de moins en moins. Il ne peut y avoir de formation tout au long de la vie sans une éducation tout au long de la vie, sans considérer que l'éducation d'une personne s'effectue en permanence. Pour répondre à ces enjeux l'école peut compter sur les mouvements d'éducation populaire comme la ligue de l'enseignement.

Partenaire historique de l'école publique, nous pensons qu'il faut l'encourager (pour qu'elle reste en phase avec la société et la vie démocratique) à :

- renforcer, élargir, identifier les droits des élèves en distinguant les domaines où ils sont consultés de ceux qui leur permettent d'exercer des responsabilités et de décider,
- encourager l'innovation pédagogique,
- impulser à tous les niveaux des pratiques coopératives et associatives,
- améliorer la relation aux familles : des parents pas seulement admis ou tolérés mais coparticipant à la vie éducative.

B.I. : Les associations ont-elles une place particulière dans le département de la Haute-Garonne ?

A.B. : Oui en facilitant la coopération de tous les acteurs dans l'école, en articulant l'école et son territoire d'inscription en lien avec les collectivités territoriales (communes, Conseil général, Conseil régional), en encourageant les prises d'initiatives.

Face à une mise en concurrence de nos mouvements dans le cadre d'appels d'offres et de délégation de service public, la Ligue de l'enseignement et des mouvements d'éducation populaire partageant les mêmes valeurs - Francas, Ceméa, Léo Lagrange - s'organisent en collectif (comme le CRAJEP ou la JPA), en plateformes solidaires.

B.I. : Est-il justifié qu'elles continuent à bénéficier de la reconnaissance et de l'aide de l'État pour réaliser leurs projets éducatifs ?

A.B. : Dans la mesure où des mouvements comme la Ligue de l'enseignement – association reconnue d'utilité publique – œuvrent dans le cadre de projets éducatifs d'intérêt général, voire parfois dans le cadre de délégation de service public, il est tout à fait légitime qu'elles bénéficient de subventions publiques. Nos associations ont intégré dans leurs projets, depuis plusieurs années, l'évaluation (qualitative et quantitative) et le compte rendu de leurs actions. Nous sommes bien sûr contrôlés régulièrement par

un commissaire aux comptes, par nos bailleurs et par la Cour régionale des comptes : cela est tout à fait normal.

Je tiens par ailleurs à souligner que de nombreuses actions éducatives d'intérêt général n'existeraient pas sans les associations. Elles sont proches des préoccupations des citoyens et de leurs enfants. Parfois, ce sont elles qui avancent les moyens et le personnel. Elles sont bien souvent plus réactives que les services de l'État sur le terrain, et portées par un engagement fort. Elles ont aussi l'avantage d'une certaine souplesse.

Mais trêve de polémique. Il faut surtout insister sur la nécessaire complémentarité entre l'État et les associations. L'État a besoin des associations et les associations ont besoin d'un État qui garantisse l'égalité et la justice sociale. D'ailleurs la loi d'orientation pour l'avenir de l'école de 2005 entérine très clairement le nécessaire partenariat entre l'école et les associations : « partenaires reconnus de l'Éducation nationale, acteurs dynamiques des contrats éducatifs locaux et supports de nombreux dispositifs éducatifs, les associations ont un rôle complémentaire à jouer pour la formation des jeunes dans les domaines éducatif, culturel, sportif et civique. »

B.I. : Quel avenir voyez-vous pour ces associations ?

A.B. : Selon un sondage Sofres de novembre 2004, 83 % des Français jugent que les associations sont un complément indispensable de l'école. La demande sociale est là, la reconnaissance par l'État et les collectivités locales également. L'avenir est cependant à la vigilance : les associations ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer aux responsabilités des pouvoirs publics en matière d'éducation. Nous restons donc mobilisés pour la défense d'un service public de l'éducation et de la recherche pour tous, juste et performant. Cela passe par la poursuite et le renforcement de politiques éducatives territoriales basées sur la concertation et la coopération entre tous les acteurs : écoles, associations, collectivités locales (communes, régions et départements), familles. Cela demande aussi des moyens importants de la part de l'État qui ne doit pas se désengager de ce secteur vital et d'avenir.

(*) *Jeunesse au plein air (collectif d'éducation populaire regroupant : l'Aroeven, les Ceméa, les Francas, la FCPE, la Ligue de l'enseignement, les MJC...).*

(**) *CRAJEP (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire).*



L'association de la fondation étudiante pour la ville créée en 1991, est agréée de Jeunesse et d'éducation populaire ainsi que complémentaire de l'école publique. Nous mobilisons près de 8 000 étudiants bénévoles auprès de 10 000 jeunes qui traversent des difficultés, dans plus de 200 quartiers populaires. L'objectif de l'afev est de participer à lutter contre les exclusions et les inégalités.

L'afev est le premier réseau national d'accompagnement à la scolarité gratuit.

En Haute-Garonne, ce sont près de 550 étudiants qui sont déjà engagés dans nos actions, sur des thématiques très diverses : insertion, santé, scolarité, lecture, égalité garçons/filles, orientation...

De nombreux établissements scolaires s'engagent avec nous dans la mise en place de ces projets (3 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires, 19 collèges sur Toulouse et 2 sur l'agglomération, 7 lycées d'enseignement général, professionnel ou technique), mais aussi des centres sociaux, des associations, clubs de prévention, centres médico-sociaux...

Quels sont nos champs d'action ?

Deux thématiques sont tout particulièrement développées en partenariat avec les établissements scolaires :

- **Accompagnement vers la lecture (AVL) :**

Pour ce projet, des étudiants interviennent auprès d'enfants de maternelle, à domicile, pour des



ainsi que de valoriser les compétences éducatives

des parents, notamment les plus éloignés de l'écrit.

Les enfants sont repérés par les enseignants sur des critères définis en début d'année (pauvreté du vocabulaire de l'enfant, familles en difficultés avec la langue française, pas ou peu de culture du livre à la maison...)

- **Accompagnement à la scolarité (AS) :**

Sur Toulouse, des actions sont menées auprès d'enfants scolarisés en école élémentaire, au collège, ainsi qu'en lycée, lycée professionnel ou technique.

Les étudiants interviennent deux heures par semaine auprès d'un enfant, ou d'un petit groupe d'enfants, principalement au sein des établissements scolaires (fin d'après-midi pour les écoles, pendant les heures d'étude pour les collèges et les lycées).

Ce projet se met en place en partenariat avec l'équipe éducative de l'établissement scolaire qui a la charge d'orienter vers nous les jeunes à qui cela profiterait le plus, de proposer l'action aux familles, et de travailler avec nous les objectifs individuels de cet accompagnement.

Ce travail doit se décliner en étroite collaboration avec les équipes éducatives afin de garantir la complémentarité entre l'accompagnement à la scolarité et le travail de l'enseignant. Nous défendons farouchement la « Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité » et ses objectifs qui clarifient la notion d'accompagnement et de coéducation dans lesquelles nous nous situons pleinement, en opposition au soutien scolaire payant qui se multiplie en France et participe selon nous à aggraver les situations d'inégalité.

Exemples :

- **Sur l'école Falcucci :**

Pour mettre en place ce projet, des rencontres ont eu lieu entre l'équipe enseignante et un chargé de développement local de l'Afev. Ces rencontres ont permis de déterminer les difficultés rencontrées par les enfants de l'école, les objectifs spécifiques du projet, le fonctionnement (horaires, salle, individuel/petit groupe...). Ensuite une réunion d'inscription avec les parents, les enseignants, les bénévoles, les enfants et le responsable de l'Afev a été organisée, le but étant de préciser aux parents les objectifs et le déroulement de ce projet ainsi que de permettre la rencontre entre les parents et les bénévoles.

Ce dispositif d'accompagnement à la scolarité a donc été orienté sur l'utilisation des nouvelles technologies. Un des deux groupes travaille sur un projet « Globe

Trotter ». Chaque semaine, ils visitent, via Internet un pays du monde. C'est l'occasion pour les bénévoles d'essayer d'élargir les centres d'intérêt des enfants, de travailler sur la confiance en soi ou encore sur l'acquisition de méthodes de recherche d'informations...

En parallèle, les enfants peuvent être amenés à rédiger des petits documents pour présenter un pays qu'ils ont visité. Cela leur permet via un outil ludique, de mettre en application ce qu'ils ont vu en français avec leur enseignant.

• **Sur le collège Jolimont :**

Sur ce collège, l'accompagnement à la scolarité concerne l'ensemble des niveaux. La spécificité de ce dispositif réside

dans les différents lieux dans lesquels se déroulent les séances. En effet, certains enfants sont accompagnés au sein du collège, d'autres dans des salles du quartier, ou encore à domicile. Les enseignants et la conseillère principale

d'éducation doivent donc déterminer le lieu qui sera le plus pertinent pour chaque jeune. Au sein du collège, les bénévoles peuvent insister sur les outils et les personnes ressources qui se trouvent dans l'établissement scolaire afin que le jeune trouve plus facilement sa place au sein du collège et soit plus autonome dans l'utilisation des outils mis à sa disposition. Lorsque l'équipe propose qu'un enfant soit accompagné dans une salle du

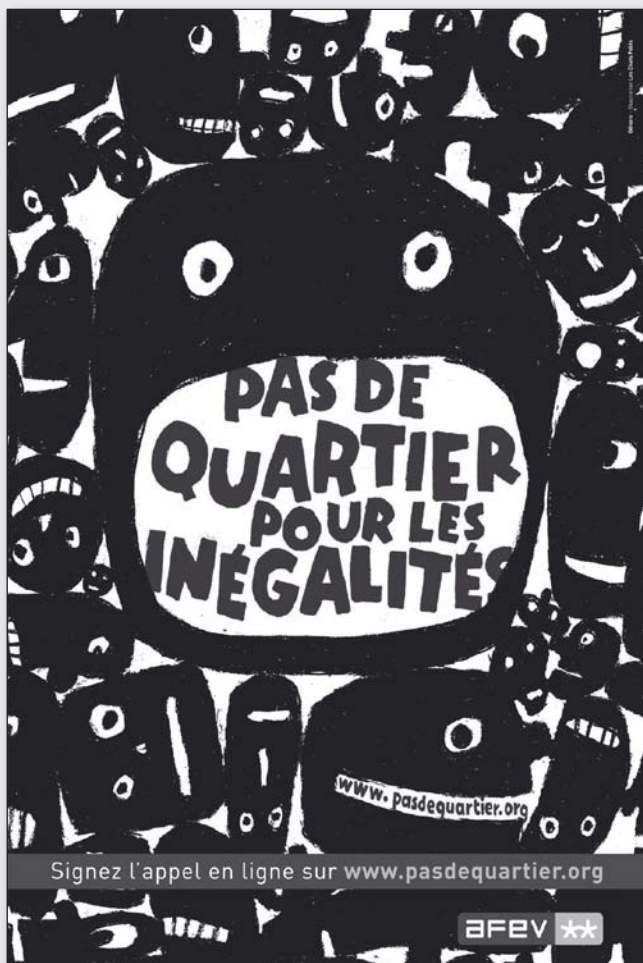
quartier, cela peut constituer un atout pour le jeune vis-à-vis du regard de ses proches et de son adhésion à cet accompagnement s'il a tendance à être en rupture avec l'institution scolaire. Il s'agira alors de le ramener vers l'école. Enfin, lorsque l'accompagnement est proposé à domicile, l'objectif est d'insister sur la place de l'école dans la famille. Quel espace de travail l'enfant a-t-il à la maison pour travailler ? Y a-t-il du bruit autour de lui (petits frères ou petites sœurs, télévision...) A-t-il un espace pour ranger correctement ses affaires de cours et les organiser correctement ? C'est aussi l'occasion pour l'étudiant d'inciter les familles à assister aux rencontres parents professeurs.

Une campagne nationale :

Le 26 janvier nous avons lancé nationalement une campagne intitulée « Pas de quartier pour les inégalités ». Cette campagne refuse la sortie d'un système scolaire, tous les ans, de plus de 160 000 jeunes sans qualification ou sans diplôme et que 40 % des jeunes de moins de 25 ans en ZUS soient sans emploi !

Nous demandons, avec de nombreux pédagogues, sociologues, personnalités diverses et maintenant plusieurs parlementaires, la convocation d'une commission d'enquête parlementaire après les prochaines élections législatives pour étudier les dysfonctionnements de nos institutions sur ces questions, en auditionnant tous les acteurs des parcours éducatifs et sociaux de notre pays afin de soumettre au futur pouvoir en place des propositions concrètes.

Cette campagne trouvera un de ses points forts à Toulouse le 4 mai avec une grande journée de mobilisation entre le quartier d'Arnaud Bernard et le Zénith de Toulouse.



Pour plus d'informations :

www.pasdequartier.org

Contact :

Afev Toulouse, 25 rue François Magendie

31400 Toulouse

Téléphone : 05 34 31 94 00

Mail : pole.toulouse@afev.org

Site : www.afev.org



L'AROEVEN, association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale, a été créée en 1953, dans la mouvance de

l'éducation populaire.

Association complémentaire à l'école, nous sommes rattachés à l'Éducation nationale et nos pratiques éducatives sont fondées sur des valeurs républicaines. La laïcité occupe une place importante dans nos actions et implique le respect des valeurs de chacun et l'ouverture sur les autres et sur le monde.

1944 : Pour la première fois, des établissements de l'enseignement technique organisent et animent des centres de vacances à l'attention de leurs élèves.

1952 : Création des AROVET, associations régionales des œuvres de vacances de l'enseignement technique, présidées par le recteur de chaque académie.

1956 : Création de la FOVET, fédération nationale.

1964 : Transformation en AROEVEN et FOEVEN.

Association régionale présente dans chaque académie, l'AROEVEN a pour but d'organiser et de développer des actions d'éducation permanente, de recherche pédagogique, de vacances et de formation en faveur des enfants, des adolescents et des adultes. L'action des associations est coordonnée et facilitée par la fédération nationale : la FOEVEN.

Nous militons :

Pour une école, un accueil de vacances, des loisirs qui, dans le respect de la liberté d'autrui, forment au jugement et à l'esprit critique.

Pour une relation adulte jeune fondée sur le respect mutuel et la confiance.

Pour des jeunes responsables, citoyens et acteurs dans la société.

Pour des adultes conscients de leur responsabilité éducative, et capables d'accompagner les initiatives des jeunes.

QUELS SONT NOS CHAMPS D'ACTION ?

Des vacances à vivre :

Nous proposons des séjours éducatifs pour les jeunes de 7 à 18 ans.

Notre mission, en adéquation avec les valeurs de l'école, est de promouvoir chez les jeunes le respect des autres et de l'environnement, l'ouverture, l'autonomie grâce à un réseau de directeurs et d'animateurs, enseignants ou non, dûment formés et sélectionnés avec attention.

Nous poursuivons un double objectif :

- faire vivre à des jeunes de vraies vacances collectives en proposant un cadre épanouissant, des activités variées et adaptées, un encadrement qualifié ;
- favoriser leur accès à l'autonomie :
 - en tenant compte de leur parole,
 - en leur permettant de prendre des responsabilités,
 - en les favorisant à la discussion et l'ouverture d'esprit.

Avec la volonté de susciter plus qu'une attitude de simple consommateur, les équipes de l'AROEVEN cherchent à faire de ces vacances un temps fort d'apprentissage de la vie commune entre jeunes et adultes. Sans oublier le plaisir : celui de passer de vraies vacances, de pratiquer les activités choisies, et d'être ailleurs, avec des copains.



La formation d'animateur :

En cohérence avec l'organisation de séjours jeunes, nous proposons des formations d'animateur : BAFA, base et perfectionnement.

Ces différentes sessions ont pour but d'apporter aux stagiaires les compétences techniques, pédagogiques et humaines nécessaires pour être en mesure :

- de se situer dans les différentes phases d'un projet et au sein d'une équipe éducative,
- de maîtriser les situations et les activités dont ils ont la responsabilité,
- de mettre en œuvre une pédagogie qui prend en compte les motivations des enfants et des adolescents, recherche leur participation active, fait place à la négociation plutôt qu'à la coercition ou au laisser-faire.

La vie scolaire :

L'AROEVEN œuvre pour une véritable éducation à la citoyenneté à l'école à travers des actions de formation et un accompagnement des élèves, élu-es (classe, CVL, CVC, CAVL) ou non, et des équipes d'établissement, avec pour objectifs :

- la formation civique,
- le droit d'expression et l'apprentissage des responsabilités,
- la connaissance de l'établissement et de son environnement, de son fonctionnement.

Nous mettons en œuvre une pédagogie active valorisant chacun(e) et stimulant la dynamique de groupe.

Nos interventions :

- formations des délégué-es,
- démarche de projets,
- égalité des sexes,
- citoyenneté Européenne...

Les enjeux de la formation des délégués :

Le dispositif de représentation des élèves dans un établissement scolaire est un véritable outil d'apprentissage et d'expérimentation d'une citoyenneté



active : exprimer des avis, élire et mandater des représentants, échanger des idées, communiquer des informations, formuler des projets. En ce sens, il s'agit d'un enjeu d'importance dans la vie de l'établissement.

Cette expérience est d'autant plus pertinente que toutes les personnes de l'établissement, et les enseignants en particulier, sont impliquées dans l'accompagnement des délégué-es. La formation à la fonction de délégué-e des élèves fait partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté pour les élu-es et pour leur classe. Une formation des délégué-es des élèves doit donner des outils qui permettent d'agir en citoyen.

Les formations sont conduites par une formatrice ou un formateur de l'AROEVEN et une équipe issue de l'établissement. La présence de cette équipe est une des garanties d'efficacité de la formation.

Permettre au jeune de se forger une citoyenneté européenne

Attachés à l'idée de construction d'une citoyenneté européenne, nous travaillons avec l'Agence française dans le cadre du programme européen jeunesse en action.

• Association d'envoi pour le service volontaire européen, nous recevons des jeunes désireux de s'engager dans cette action et les accompagnons dans cette démarche. Il s'agit alors de déterminer avec eux ce qui motive leur départ, ce qu'ils attendent de cette expérience, et comment ils vont pouvoir la valoriser dans leur parcours futur, avant d'entamer avec eux la démarche formelle de réalisation du projet.

Ce volontariat au service d'un projet d'intérêt général en Europe - ou dans un des pays partenaires - représente pour nous un véritable pas dans la construction d'une citoyenneté européenne, en même temps qu'un apprentissage formatif pour le jeune.

• « Relais d'information et d'accompagnement », nous suivons des groupes de jeunes venus vers nous avec des projets d'échanges ou d'initiatives à dimension européenne.

• Dans le cadre de ce même programme nous mettons en place des séminaires pour accueillir et former les jeunes volontaires européens en France, ainsi que des actions de formation et de soutien à l'attention d'adultes qui agissent en direction des jeunes : déblocage linguistique en anglais, formation à l'accompagnement de projets de jeunes...

Autant d'actions qui favorisent la rencontre et l'échange entre Européens, qu'ils soient jeunes citoyens ou professionnels de l'animation et de l'éducation.

Contact :

Aroeven Toulouse

59 rue Achille Viadieu

31400 Toulouse

Tél. : 05 61 53 54 12

fax : 05 61 55 23 87

site Internet : <http://www.ac-toulouse.fr/aroeven-toulouse>

E-mail : aroeven@ac-toulouse.fr



À l'origine de la naissance des CEMÉA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) il y a l'histoire d'une époque, celle de 1936 et du Front populaire, époque pleine de promesses, de projets audacieux, de bouillonnement d'idées neuves et de réformes sociales. Les CEMÉA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs et des principes de l'éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus, et ce dans une perspective de progrès individuel et social. Pour faire partager et vivre ces idées par le plus grand nombre, les CEMÉA ont choisi un outil privilégié : la formation. Les CEMÉA offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale. Ils enrichissent leurs actions à partir d'espaces de recherche et de rencontres articulés avec l'organisation de manifestations publiques et, les prolongent à travers des publications écrites ou audiovisuelles, outils de développement, de réflexion et d'innovation.

Quels sont nos champs d'action ?

Notre action s'inscrit dans cinq champs principaux.

• Les temps libérés et les loisirs

Pour beaucoup d'enfants, ces temps sont des moments où les inégalités s'aggravent, où les ghettos se renforcent, entre ceux qui partent et les autres, entre ceux qui bénéficient chez eux de livres, de films, d'ordinateurs, entre ceux qui vont au musée, qui font du sport, et les autres. Les CEMÉA souhaitent participer à la construction pluri-générationnelle d'une société où les temps libérés ne servent pas qu'à réparer, mais permettent aussi l'épanouissement, l'émancipation et l'éducation de tous.

• La culture et les médias

C'est dans un bain médiatique fortement marchand et libéral, notamment au regard de la publicité, que se transmettent des valeurs auprès des enfants et des jeunes... Les enfants et les jeunes y construisent, y déconstruisent des savoirs, des savoir-faire. Cela appelle, en tant que

mouvement d'éducation, toute notre attention. Les CEMÉA ont un projet d'éducation aux médias et disposent d'outils pédagogiques adaptés. Les CEMÉA veulent développer le sens critique, les attitudes de mise à distance permanente des jeunes sur leurs propres utilisations des médias et des écrans. L'objectif est de viser une autonomie critique tout au long de la vie en tant que citoyen consommateur d'images, de sons et d'écrits.

• L'action éducative et sociale

Pour les CEMÉA, il ne peut y avoir d'action éducative, sociale ou de soin sans que le sujet dans sa globalité en soit le centre et l'acteur, même si un moment de l'histoire d'une personne ou d'un groupe peut les rendre dépendants d'une aide. Nous sommes en quelque sorte convoqués à la création des voies d'une nouvelle éducation civique, dans une démarche de transmission reconnaissant l'autre comme interlocuteur à part entière. A contrario, le traitement sectorisé des questions sociales a pour effet de fragmenter la lecture des dysfonctionnements d'une société, d'en catégoriser les problématiques, de stigmatiser les comportements, de fragiliser les personnes, de favoriser le traitement des symptômes au détriment des causes, et au bout du compte de produire de l'exclusion.

• L'Europe et l'international

Les mutations profondes de nos sociétés et le vaste mouvement de mondialisation s'accroissent et se développent à tous les niveaux, du local à l'international. Les CEMÉA soucieux de former un citoyen responsable aujourd'hui et demain ne peuvent y assister en spectateur. En ce sens, les CEMÉA multiplient les possibilités d'échanges et de développement de coopérations internationales comme autant de chances objectives de transformer cette mondialisation, sachant que la dimension européenne est un élément incontournable de notre environnement.

• Dans et autour de l'école

Parce qu'association complémentaire de l'école, et parce que mouvement d'éducation, les CEMÉA interviennent historiquement avec l'école, que ce soit dans la formation, la recherche, ou l'intervention directe dans les établissements scolaires.

Mais notre contribution à la réussite des élèves n'est pas centrée exclusivement sur le périscolaire et sur les didactiques. Au-delà de la classe et de l'établissement, les CEMÉA souhaitent réfléchir sur le travail en équipe, les relations entre l'école et les parents, l'articulation du temps scolaire et du temps périscolaire, mais aussi sur le décryptage des médias, la culture et les activités physiques, les vacances, les voyages, les loisirs... Bref, tout ce qui constitue le quotidien des jeunes et des adultes

et contribue à les faire grandir, à les faire devenir des citoyens éclairés, ouverts et responsables, intéresse les CEMÉA.

Au plan de notre action régionale, notre activité en cours se décline ainsi :

- organisation de formations de délégués élèves,
- organisation de classes de découverte,
- organisation, encadrement et suivi des ateliers relais de Colomiers en partenariat avec les Francas et la Ligue de l'enseignement,
- groupe d'analyse et de formalisation des pratiques enseignantes (une thématique annuelle dont l'aménagement de l'espace, l'évaluation...),
- participation à des journées de formation à l'IUFM,
- participation aux travaux du Climope 31 (Comité de liaison des mouvements pédagogiques),
- participation au projet « Pépinière Ecollège »,
- implication dans l'activité de CLAE,
- participation aux travaux de la JPA (notamment la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture).

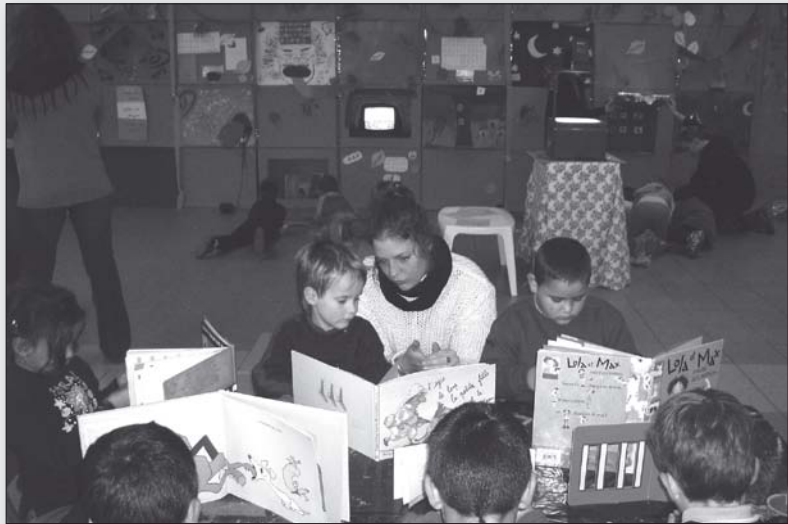
Exemples d'actions significatives de partenariat avec l'école :

1^{er} degré : nous sommes associés, avec le Climope 31, au projet « Pépinière Ecollège » mis en place sur le groupe scolaire toulousain Calas-Dupont. Ce projet est notamment centré sur la mise en place des cycles et la continuité des apprentissages de la maternelle à la fin du collège.

2^e degré : dans le cadre de la formation des délégués élèves, nous intervenons cette année dans trois établissements. Cette formation permet d'aborder en particulier les thèmes suivants : représentation du rôle et des fonctions du délégué, connaissance de l'établissement et des différentes instances participatives, préparation au conseil de classe, aide à la prise de notes, à la synthèse, au compte rendu, aide à l'argumentation...

La formation se réalise en trois temps : préparation avec les adultes

volontaires de l'établissement ; réalisation de la formation ; bilan et perspectives de travail pour les délégués.



Contact :

CEMÉA Midi-Pyrénées

51 bis rue des Amidonniers

31000 Toulouse

Tél. : 05 61 12 65 00

fax : 05 61 12 65 19

mel : accueil@cemea-mp.net

site : <http://www.cemea.asso.fr/midi-pyrenees>





Un mouvement de scoutisme laïque

L'association des Éclaireuses éclaireurs de France

(EEDF) est un mouvement de scoutisme laïque ouvert à tous et à toutes sans distinction d'origine ou de croyance. Créée en 1911, l'association inscrit son histoire dans celle de l'éducation populaire et affirme sa volonté d'être un partenaire éducatif complémentaire de l'école publique et de la famille.

À travers les méthodes du scoutisme, les Éclaireuses et éclaireurs de France ont pour ambition le développement de la personne dans toutes ses dimensions, physique, intellectuelle, affective, sociale et spirituelle, en privilégiant l'amitié, le plaisir et l'aventure.

Un mouvement éducatif engagé

L'association se réfère à des valeurs, qu'elle s'engage à mettre en pratique et à défendre, la laïcité, l'ouverture, la solidarité, la démocratie, la coéducation, le respect de l'environnement.

Par le jeu et la vie quotidienne, les Éclaireuses éclaireurs de France tentent de transmettre ces valeurs aux enfants et aux jeunes dont ils ont la responsabilité.

Une pédagogie particulière

Celle du scoutisme qui privilégie la vie en pleine nature, l'éducation par le jeu et par l'action, la vie en petites équipes où chacun prend des responsabilités, une pratique quotidienne de la citoyenneté à travers les « conseils » et l'élaboration des règles de vie.

Tout au long de l'année et lors des camps d'été ou les vacances d'hiver, les enfants et les jeunes découvrent, agissent et vivent des « aventures » adaptées à leur âge.

Un mouvement complémentaire de l'Éducation nationale

Agréés par le ministère de l'Éducation nationale depuis 1945 en tant qu'association qui prolonge l'action de l'enseignement public, les EEDF s'efforcent de former des citoyens actifs, responsables et ouverts sur le monde.

Écologie, citoyenneté, vie collective, projet... ce sont nos savoirs faire dont l'école peut avoir besoin. L'école de l'aventure, c'est un vaste terrain d'innovations pédagogiques. À l'écoute de vos attentes, les Éclaireuses et éclaireurs de France sont les partenaires de vos projets de classe permettant de favoriser l'engagement des enfants et des jeunes.

• La formation de délégués de classe: Les EEDF proposent

des modules de formation de délégués de classe pour les collèges et les lycées pour appréhender la fonction. On y apprend à écouter, transmettre, négocier. C'est aussi l'occasion de s'initier à la pratique de la démocratie et de découvrir le sens de la citoyenneté. Des modules définis avec l'équipe pédagogique de l'établissement, sont adaptés aux besoins et à l'âge des élèves. Ils sont coanimés avec les enseignants et CPE. Les EEDF organisent également des stages BAFA pour les lycéens.

• Les grands jeux: Le rallye vert (éducation à l'environnement), le jeu des droits de l'homme (éducation à la citoyenneté), Mosaïcoteurs (éducation à la solidarité) sont quelques-unes des actions accompagnées de dossiers pédagogiques, que les EEDF peuvent animer dans les écoles, collèges et lycéens. Et pourquoi pas se saisir des thèmes tels que l'éducation contre le racisme, la semaine de la presse dans l'école pour réaliser un projet ludique avec les EEDF?

• Le club éclés: S'organiser en équipes autonomes, se répartir les responsabilités, décider collectivement. Le club éclés au foyer socio-éducatif du collège ou du lycée donne aux jeunes l'occasion de découvrir et de faire découvrir l'exercice de la citoyenneté. De l'organisation d'un week end de protection de l'environnement à la réalisation d'un chantier de coopération avec les pays du Sud ou celle d'un spectacle itinérant. Le club éclés permet de mobiliser les jeunes à travers des activités qui ont un sens, pour eux et pour les autres et qui ainsi enrichissent leur propre expérience.

• L'école ouverte: Les EEDF peuvent accompagner les établissements scolaires dans l'organisation de « l'école ouverte » pendant les vacances scolaires. Il s'agit pour nous de pouvoir proposer aux jeunes des activités comme par exemple au collège de la Reynerie à Toulouse depuis maintenant 3 ans.

• Les classes « découverte »: les EEDF mettent à votre disposition des centres agréés pour des classes découvertes dans la région Midi Pyrénées: Bécours dans l'Aveyron ou Saint Pierre dels forcats dans les Pyrénées orientales. Autour de projets d'éducation à l'environnement, d'éveil scientifique, d'activité de plein air, ces centres permanents peuvent recevoir les enseignants et leurs élèves toute l'année.

Très impliqué dans les écoles, collèges et lycées du Tarn, les EEDF souhaitent intervenir davantage en Haute Garonne.

Contact:

Permanence de Toulouse: EEDF

215 avenue de Fronton, 31200 Toulouse

Tél.: 05 61 13 19 29

Mél: midi-pyrenees@eedf.asso.fr

Site: www.eedf.asso.fr



« Jeunesse au plein air » est une confédération, c'est-à-dire qu'elle regroupe diverses fédérations. Fondée sur des valeurs de laïcité, elle est organisée autour de l'école publique, et comprend des fédérations syndicales de personnels de l'Éducation nationale,

des fédérations d'associations d'éducation populaire et une fédération de parents d'élèves. Elle regroupe aussi un certain nombre d'autres associations concernées par le temps extrascolaire.

Elle regroupe ainsi près de 42 associations membres au niveau national. Celles qui existent au niveau départemental sont représentées dans les différents comités départementaux, soit une trentaine pour la Haute-Garonne.

La JPA a pour objectif prioritaire d'aider les enfants à bénéficier de vacances et de loisirs éducatifs de qualité. Un enfant sur trois ne part jamais en vacances, ce qui signifie que ces enfants ne changent jamais d'univers. Les enfants des foyers les plus démunis sont les premières victimes de cette discrimination qui s'ajoute à toutes les autres.

Quels sont nos champs d'action ?

La JPA développe ses activités autour de quatre axes principaux

- *Une mission d'expertise dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes.* Nos interventions sont menées tant auprès des pouvoirs publics que des associations. Nous menons des études, organisons des journées thématiques sur des thèmes liés à l'enfance et à la jeunesse.

C'est dans ce cadre que la JPA 31 a élaboré différentes plaquettes, véritables outils pédagogiques au service de la coéducation : « CLAE mode d'emploi », « CEL mode d'emploi », « vers la continuité éducative mode d'emploi ». Une prochaine plaquette traitera bientôt la question du handicap et de l'intégration.

- *Une mission d'éducation à la solidarité dans les établissements scolaires.* Cette action est notamment menée dans le cadre d'une campagne de solidarité parrainée par le ministère de l'Éducation nationale. Elle a lieu tous les ans de janvier à mars. Des outils sont élaborés et accessibles aux équipes enseignantes, que ce soit à l'école maternelle ou élémentaire, au collège ou au lycée.

- *Une mission de solidarité grâce aux sommes recueillies.* Les fonds de la collecte sont redistribués aux enfants des familles défavorisées sous forme de bourses. En 2006 le comité de Haute-Garonne a distribué 520 bourses pour des départs en vacances d'enfants du département.

- *La promotion des loisirs collectifs pour les enfants et les jeunes.* Dans un contexte social difficile, la JPA est engagée dans la défense du droit des enfants et des jeunes aux vacances collectives, dont le rôle éducatif et social est primordial. À ce titre nous avons lancé une campagne nationale visant à faire partir un million d'enfants de plus en vacances.

- *La promotion des activités éducatives complémentaires de l'école publique et de coéducation.* Cette action se décline autour des interventions en IUFM et autour d'actions telles que la journée de l'éducation partagée ou des contrats éducatifs locaux.

En complément de ces axes, la JPA a développé un centre de ressources comprenant un centre de documentation, un service de conseil juridique et diverses publications.

Quel partenariat avec l'école ?

Notre partenariat avec l'école est particulièrement visible lors de la campagne de solidarité qui se déroule dans tous les établissements publics, de la maternelle au lycée.

On peut illustrer d'autres actions partenariales avec l'école avec les exemples ci-dessous :

- *L'aide au départ en classe de découverte*

Depuis quelques années, dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV (association nationale des chèques vacances), la JPA Haute-Garonne propose des bourses aux collèges et lycées dans le cadre d'un séjour en classe de découvertes. Ces aides sont données en fonction des projets présentés, et doivent notamment servir au départ de jeunes issus de milieux défavorisés. Cette action donne ainsi un « coup de pouce » à certains établissements scolaires.

- *La lutte contre l'illettrisme*

La JPA en partenariat avec la DRDJS agit depuis 3 ans dans le domaine de la lecture et de l'écriture, pour développer le goût du livre chez les enfants. Des périodes de formation ont été menées, des malles de livres ont été élaborées et diffusées, une journée d'étude a eu lieu en décembre 2006, avec la participation d'enseignants. Cette action illustre clairement la complémentarité nécessaire entre le temps scolaire et le temps non scolaire.

L'agenda

Du 27 février au 7 juin : six interventions à l'IUFM

Mardi 12 juin : assemblée générale

Jeudi 12 juillet : journée de promotion des centres de vacances et de loisirs

Contact :

Jeunesse au plein air de Haute-Garonne

46 allée de Guyenne 31100 Toulouse

T 05 34 60 36 21 — F 05 61 40 29 97

jeunesseaupleinair.31@wanadoo.fr

Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1945



Les Francas sont une association d'éducation populaire, complémentaire de l'école publique, qui agit dans le champ de l'enfance et de la jeunesse depuis 1944 (1960 en Haute-Garonne). Organisée en associations départementales, c'est une fédération de personnes morales, regroupant des associations locales organisatrices d'activités, que nous soutenons et accompagnons, ainsi qu'un mouvement de militants, à l'origine du projet. Celui-ci est fondé depuis ses origines sur un principe de laïcité et fonde ses actions sur des valeurs d'humanisme, de liberté, d'égalité, de solidarité et de paix.

Nous assurons la promotion des loisirs éducatifs pour les enfants et les adolescents, en accompagnant tous ceux qui ont la charge ou se préoccupent de l'action éducative pendant le temps libre. Nous rassemblons et mobilisons les enseignants, les animateurs et directeurs, les parents et les responsables associatifs concernés par la place des enfants et des adolescents dans la société.

Les Francas sont avant tout un mouvement d'éducation, celle-ci étant comprise comme « l'ensemble des influences, volontaires ou non, qui s'exercent sur l'individu, ou que celui-ci exerce sur son environnement, et qui, en se conjuguant, contribuent au développement et à l'épanouissement de sa personnalité ».

Nous rappelons la dimension éducative contenue dans le temps libre et agissons pour que les enseignants, parents et animateurs participent localement à la définition d'un projet éducatif commun. En effet, pour nous la manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire. Cette complémentarité des acteurs éducatifs est ce que nous appelons la coéducation.

C'est pourquoi il nous faut sans cesse veiller à la qualité de l'action éducative menée pendant le temps non scolaire, en rappelant que cela nécessite qu'on y affecte les moyens nécessaires.

Quels sont nos champs d'action ?

Notre dernier congrès a défini 7 priorités de travail :

1. Agir pour mettre en vie le principe de laïcité, ferment de cohésion sociale.

2. Agir pour que l'Europe soit, demain, le territoire de vie et d'action des enfants et des adolescents.

3. Agir sur l'évolution de la société, pour que soit vraiment pris en compte le bien être de l'enfant.

4. Agir sur la qualité de l'action éducative pendant le temps libre des enfants et des jeunes.

5. Agir pour prendre en compte l'influence des médias dans l'action éducative.

6. Agir en direction de tous les enfants, en accentuant notre action vers les plus pauvres.

7. Agir pour encourager « l'engagement volontaire » sur les questions relatives à l'éducation

Ce cadre permet aux Francas de Haute-Garonne d'intervenir sur des dossiers aussi divers que les ateliers relais (en articulation avec les collèges), la formation professionnelle et volontaire des animateurs, l'organisation de CLAE, la mise en place de colloques sur des questions éducatives... Nous avons également une action à caractère international (avec des échanges de jeunes) et organisons une Francade (rassemblement de 400 enfants pendant une semaine chaque été).

Des réseaux d'animateurs ont été créés sur des thématiques d'environnement, de découverte scientifique, sur le livre et l'écrit, les arts scéniques, l'interculturel, ou encore les pratiques ludiques. Nous sommes aussi sensibles aux questions de participation des enfants et des jeunes à leurs loisirs.

À la demande des collectivités, nous conduisons des audits sur leur politique éducative pendant le temps libre, nous accompagnons aussi certains projets éducatifs locaux.

Quel partenariat avec l'école ?

Notre partenariat avec l'école est ancien, puisque les enseignants ont largement contribué à la création des Francas, et qu'ils sont encore actifs dans la mise en place de notre projet. Parmi les principales actions mettant en évidence un partenariat avec l'institution scolaire :

Dans le 1er degré, la relation équipe d'école/équipe d'animateurs dans les CLAE

Dans les CLAE que les Francas organisent ou accompagnent, nous faisons des relations aux enseignants une de nos priorités. Suivant les situations, cela se traduit par des temps communs de préparation en début d'année, la participation d'animateurs du CLAE sur des actions scolaires dans le cadre d'un même projet, l'appropriation commune des projets d'école et des

projets pédagogiques des CLAE, l'organisation de règles de vie communes, la formalisation de temps de rencontres enseignants/parents/animateurs...

Dans le second degré, les ateliers relais

Ce dispositif de l'éducation nationale se propose d'agir contre le décrochage scolaire des collégiens. Sur un temps scolaire pouvant aller jusqu'à 16 semaines, un enseignant et un animateur définissent un programme pour un groupe de 10 collégiens. Les familles sont impliquées dans cette démarche. Chaque année un bilan est présenté à un groupe de pilotage. À Colomiers nous en sommes à la cinquième année de fonctionnement.

La formation des enseignants

Les Francas sont actifs au sein du CLIMOPE (comité de liaison des mouvements pédagogiques et éducatifs) et de la JPA (jeunesse au plein air), qui ont développé des relations avec l'IUFM, dans le cadre de la formation des PE1, PE2 ou encore des CPE. Nous intervenons un certain nombre de jours pour aborder des thèmes que les enseignants seront amenés à rencontrer : le

contrat éducatif local, le CLAE, la coéducation...

Les Francas animent également une conférence chaque année.

L'agenda, quelques dates...

Jeudi 26 avril : assemblée générale

Samedi 28 avril : manifestation du réseau « arts scéniques »

Samedi 12 mai : fête du « jeu au nous »

Mercredi 6 juin : journée du loisir scientifique en Midi-Pyrénées

Du 16 au 20 juillet : 4^e Francade 2007

8 et 9 octobre : colloque sur « l'éducation au cœur du développement local »

Contact :

Association départementale
des Francas de Haute-Garonne
63bis avenue de Saint Exupéry - 31400 Toulouse
T 05 62 47 91 50 - F 05 62 71 67 21
francas31@francasmp.com
Site Internet : <http://francas.hautegaronne.free.fr>

Quelques chiffres, en France et en Haute-Garonne :

79 associations départementales, dont celle de Haute-Garonne

14965 adhérents individuels, dont 210 en Haute-Garonne

1 541 structures morales adhérentes, (35)

5 000 centres de loisirs et CLAE, (51)

3 000 collectivités territoriales en relations permanentes ou ponctuelles, (7)

1,2 million d'enfants accueillis, (48 500)

50 000 bénévoles mobilisés, (430)

17 570 stagiaires formés BAFA et BAFD

1 000 professionnels formés

Membre de la fédération nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et sports.

L'association diffuse des revues (« Camaraderie », « Grandir » et « A-grandir »), et des fichiers et autres outils pédagogiques.





la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

L'ÉDUCATION EN PARTAGE

Association éducative complémentaire de l'enseignement public, la Ligue de l'enseignement contribue à former des citoyens, c'est-à-dire des hommes et des femmes autonomes et responsables. Elle a combattu dès 1866 pour la généralisation de l'instruction et la création d'une école publique, gratuite et laïque. Aujourd'hui, elle continue de militer pour « L'école de tous », sur tous les territoires, dans les zones rurales, dans les quartiers « en difficulté », dans ceux relevant de l'éducation prioritaire. Investie dans les projets éducatifs locaux ou les projets locaux de réussite éducative, la Ligue de l'enseignement apporte aussi son concours aux projets des établissements scolaires. Ce faisant, elle construit et accompagne la nécessaire évolution du système éducatif, convaincue que l'école ne peut se transformer uniquement par ses propres forces pour être effectivement celle de tous.

Regroupement de citoyens bénévoles et professionnels de l'éducation attachés à la réussite des jeunes et au service public, la Ligue de l'enseignement 31, fédère un réseau de plus de 300 associations à vocation socioculturelle, sportive et socio-éducative. Elle accompagne et prolonge l'action de l'École à différents niveaux, sur des temps scolaires, périscolaires et de loisirs :

- l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté par l'appui à différents projets : formation des délégués, éducation contre le racisme et les discriminations,
- l'accompagnement de la vie associative en milieu scolaire et périscolaire (association d'école, foyers socio-éducatifs des collèges, Maisons des lycéens.) : lire paragraphe sur l'USEP, page 18,
- la prise en compte des rythmes de l'enfant pour un meilleur aménagement de son temps à l'école dans une perspective de socialisation et de réussite scolaire, par l'action menée en CLAE (centres de loisirs associés à l'école),
- la prévention du décrochage scolaire dans les collèges par l'engagement dans le dispositif atelier relais, lire encadré paragraphe sur le ateliers relais, page 17,
- l'accompagnement à la scolarité par le biais d'associations de quartiers (APSAR, Cercle Laïque de Muret et de Tournefeuille...),
- l'éducation artistique : opérations « école au cinéma »

et « Lire et faire lire », lire paragraphe sur l'école au cinéma, page 17,

- l'éducation aux sciences et à l'environnement (classes découvertes),
- l'éducation aux médias (atelier journal, atelier de pratiques audiovisuelles),
- la rencontre et la formation des enseignants : par le biais d'un accord IUFM-JPA, et le travail mené sur la question de la mémoire de l'histoire diversité culturelle à l'école en lien avec le dispositif « L'Autre et l'ailleurs » (Inspection académique 31) et l'ACSé...

La réussite de ces actions repose sur la complémentarité des acteurs : enseignants, animateurs, éducateurs, parents, collectivités locales et territoriales... et leurs capacités à travailler ensemble, à s'allier autour de l'enfant et du jeune.

L'éducation de l'enfant ou du jeune forme un tout avec des besoins physiques, affectifs, besoins de repères éducatifs, besoin de comprendre et d'agir sur son environnement, besoin d'autonomie... À la maison avec ses parents, à l'école avec un enseignant, au centre de loisirs avec un animateur, dans un club sportif avec un éducateur sportif ou dans un dispositif avec un travailleur social, il se trouve avec des adultes éducateurs. Ces derniers ont un devoir de cohérence envers les enfants.

Cette cohérence éducative doit nécessairement se construire par la concertation, des valeurs et des choix éducatifs partagés. Dans l'idéal, la concrétisation de cette démarche devrait aboutir à la continuité éducative dans les trois principaux espaces/temps que sont : la famille, l'école et les loisirs dans la cité (éducation populaire ou informelle).

Cette continuité éducative doit permettre de mieux prévenir ou accompagner les moments critiques traversés par l'enfant ou le jeune (rupture familiale, scolaire, conduite à risque...). L'enjeu est d'offrir la « bonne réponse au bon moment ». Cela passe par un maillage éducatif où acteurs et institutions fonctionnent ensemble, de manière cohérente.

Cet idéal n'est pas encore atteint. Les trois pôles complémentaires : l'éducation familiale, l'éducation formelle à l'école et l'éducation informelle dans les loisirs ont encore beaucoup de mal à se rencontrer, se connaître et se reconnaître mutuellement.

Méconnaissance des missions respectives, craintes de remises en questions mutuelles, peurs des jugements de valeurs, conceptions ou représentations différentes sur les niveaux de responsabilité de chacun, expliquent ce manque d'ouverture et de compréhension réciproque.

Il existe cependant des espaces de concertation et d'expérimentation. Les projets éducatifs locaux (PEL), les projets de réussite éducative, les dispositifs comme les ateliers relais, parce qu'ils visent une politique éducative globale et cohérente contribuent à créer du lien entre les différents acteurs éducatifs. La ligue de l'enseignement s'y inscrit pleinement et compte bien y apporter ses compétences, son expérience et son engagement.

Exemples d'actions de la Ligue complémentaires de l'école

École au cinéma

Initiée et coordonnée par la Ligue de l'enseignement de la Haute-Garonne, cette action cinéma en direction des écoles



se développe dans toutes les salles du réseau CINE-FOL31 et dans de nombreuses autres salles de cinéma du département. Cette opération autonome est pensons-nous complémentaire de l'opération « École et cinéma » initiée par l'Éducation nationale et le C.N.C à laquelle nous participons également. La programmation répond à plusieurs critères : bien sûr, la qualité des films proposés mais aussi la déclinaison qu'ils permettent de plusieurs articulations possibles à l'activité de la classe. Partant du plaisir premier que procure la magie du cinéma, notre objectif est de proposer des supports qui permettent de développer l'esprit d'analyse et l'esprit critique pour tendre à une autonomie du spectateur. Chaque film est accompagné d'un dossier permettant une préparation à sa vision et/ou une exploitation après la séance. Ce dossier est une base de travail pour aller plus avant dans la conduite de recherches ou de productions décidées en classe.

Renseignements et réservations : 05 62 27 91 10
Site : www.cineligue31.com

Écouter, informer, négocier et proposer : la formation des délégués

La mise en place de la formation des délégués élèves par la Ligue de l'enseignement repose,



dès le travail préparatoire avec l'équipe éducative, sur l'affirmation de la place de l'élève au sein de l'établissement.

L'éducation à la citoyenneté, c'est aussi éduquer à la compréhension de ce qu'est la démocratie représentative et de son articulation nécessaire avec la démocratie participative. La formation des délégués élèves des collèges et lycées, voire des écoles, est une composante forte de cette éducation à la citoyenneté par une approche vécue des rapports entre électeurs et élus et, de leur engagement et de leur mandat. La place et le rôle reconnus aux délégués et donc, en creux, aux élèves, est un bon moyen pour analyser la réalité des établissements scolaires et, partant, de l'école.

L'intervention des formateurs de la Ligue de l'enseignement vise à permettre aux délégués de mieux appréhender leur rôle et leur fonction au sein de la classe et de l'établissement, à faciliter leur participation à la vie de l'établissement et leur positionnement (par rapport à la classe, aux autres élèves, aux adultes...), à développer leurs capacités personnelles d'écoute, d'expression, d'argumentation, de négociation et d'actions collectives. Elle s'adapte à la demande de l'établissement, aux besoins repérés par l'équipe éducative (question de confiance en soi, de communication, violences...), au niveau des enfants ou des jeunes. Ce travail s'appuie aussi sur le vécu et les représentations des élèves. Les méthodes d'animations se veulent actives : mises en situation, études de cas, jeux, simulations qui permettent l'analyse des comportements individuels et collectifs, l'évaluation des résultats.

Contact/enseignements Ligue de l'enseignement 31 :
service Opinions & Initiatives Tél. 05 62 27 91 22
E-mail : opinions-initiatives@laligue.org

Les ateliers relais : un dispositif de réconciliation sociale et scolaire

Situés à l'extérieur du collège, les ateliers relais constituent une modalité temporaire de scolarisation obligatoire



visant à remotiver les élèves en voie de rupture scolaire. Créés à la rentrée scolaire 2002, ils font partie des dispositifs relais qui permettent de rescolariser et de resocialiser les élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Ce dispositif s'appuie sur un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et les associations d'éducation populaire : Ligue de l'enseignement, Francas et Ceméa.



Pour lutter contre le décrochage de certains élèves, nous faisons le pari qu'une des réponses consiste à créer un contexte éducatif prenant en compte le jeune dans son environnement scolaire, périscolaire et familial et permettant d'allier, dans un cadre a priori non stigmatisé, apprentissage, plaisir d'apprendre et perspective scolaire.

L'atelier relais est donc un espace où l'élève (tout en restant sous la responsabilité de son établissement) peut faire le point sur ses difficultés et amorcer un travail de reconstruction. Il n'est pas une alternative à des dispositions disciplinaires à son encontre. Il requiert l'adhésion du jeune et de sa famille et l'implication des équipes éducatives des collèges.

Comment? En donnant au jeune le temps de faire un point sur sa scolarité et sa situation par rapport au collègue. Faire un point et travailler sur ses difficultés, mais aussi sur ses capacités et ses points forts. En l'aidant à reprendre confiance et à définir le plus clairement possible ce qu'il souhaite faire dans un avenir proche, son projet par rapport au collègue, sa formation, le(s) métier(s) envisagé(s). En l'accompagnant dans la construction de son projet, qu'il soit de poursuivre une scolarité générale, de suivre une formation technologique et professionnelle.

Le travail dans le cadre de l'atelier relais se concrétise toujours par une production valorisante (film, exposition...). Celle-ci s'inscrit dans une démarche de construction et d'appropriation de savoirs, savoirs faire, savoirs être. Ce travail animé par les associations en lien avec des enseignants volontaires permet de mobiliser les jeunes sur « du faire », de matérialiser leur investissement, d'entrer dans une démarche de projet et d'expérimentation empirique, d'acquérir des compétences techniques, technologiques et scientifiques en lien avec les apprentissages scolaires (français, techno, SVT, géo...).

Renseignement : Ph. Rulié,

Ligue de l'enseignement 31 : 05 62 27 91 22

E-mail : opinions-initiatives@laligue.org

USEP 31

Fédération sportive (et culturelle) de l'enseignement du premier degré, membre de la Ligue de l'enseignement 31, elle est chargée d'une mission de service publique par le ministère de l'Éducation nationale lui reconnaissant le rôle de partenaire privilégié dès lors que les écoles souhaitent construire un projet autour d'activités sportives.

L'USEP participe donc à l'éducation à la citoyenneté par l'activité physique et sportive au sein des associations d'école.

Des projets pour :

- promouvoir une autre idée du sport en amenant les enfants à accéder à l'autonomie en organisant leur activité ou celle des autres,
- s'approprier les principes démocratiques

vivre les valeurs de solidarité et de respect,

- faire vivre l'esprit citoyen et associatif en ouvrant les associations d'écoles aux familles et à l'environnement social organisant des manifestations locales sur le temps scolaire et en dehors,
- éveiller tous les enfants et contribuer à leur épanouissement, en diversifiant les pratiques physiques et les activités sportives,

- soutenir, enrichir les enseignants en... élargissant leur champ professionnel et leur capacité d'action mettant à leur disposition une aide matérielle et humaine leur fournissant un cadre juridique clair pour gérer leur budget, organiser des manifestations, assurer les intervenants.

Contact : Henri Vasco au 05 62 27 91 23

Fax 05 62 27 91 14

e-mail : usep-fol31@laligue.org

Classe de découvertes : observer, comprendre agir

La classe découverte est un moment privilégié, dans la scolarité de l'enfant, qui permet de confronter les savoirs théoriques

à la complexité du réel. La Ligue de l'enseignement 31 considère que la classe de découverte comme un moment visant à concourir à l'éducation globale des



enfants et des adolescents. La classe de découverte trouve toute sa place dans le cadre du projet éducatif porté par le ou les enseignant-s. Elle s'inscrit dans le prolongement des savoirs dispensés à l'école. Nos équipes pédagogiques et nos structures d'accueil travaillent avec celles des écoles, collèges et lycées sur des séjours éducatifs en milieu montagnard, maritime, ou sur des projets d'animation scientifique (énergies renouvelables, astronomie, aéronautique, robotique, technologie du son et de la communication...).

Contact : Mickaël Totaro, Ligue de l'enseignement,
T 05 62 27 91 40

Contact :

La ligue de l'enseignement de la Haute-Garonne
31 rue des Amidonniers
BP 436
31009 Toulouse cedex 6
T 05 62 27 91 16
F 05 62 27 91 14
Mail : fol31@laligue.org

Ligue de l'enseignement ou FOL ? Quelle différence ?

Connues localement comme sous l'acronyme FOL (Fédération des œuvres laïques), FAOL (Fédération des associations et organisations laïques), ou encore FALEP (Fédération des associations laïques d'éducation populaire), ces fédérations appartiennent au même mouvement : la Ligue de l'enseignement. Celui-ci a été créé en 1866 par des républicains soucieux de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture. Les temps et les moyens ont changé. L'idéal demeure. Aujourd'hui, La Ligue de l'enseignement est toujours le même et renouvelé mouvement d'éducation populaire qui contribue à former des citoyens par le développement d'activités éducatives, sociales, sportives, culturelles et de loisirs au sein d'associations fédérées.

De nouveaux statuts et une appellation réaffirmée de « Ligue de l'enseignement » ont été adoptés lors de l'assemblée générale du mouvement en avril 2004. Les FOL, FAOL, FALEP sont, depuis, placées sous le terme générique de Ligue de l'enseignement, suivi du numéro de département. La FOL 31 correspond donc aujourd'hui à la Ligue de l'enseignement 31.

Agenda : Quinzaine de l'école publique du 14 au 27 mai 2007

Pas d'école, pas d'avenir !

Le droit à l'éducation est un droit fondamental. Il occupe une place centrale parmi les droits de l'homme et est indispensable à l'exercice d'une citoyenneté active. Pourtant, en dépit de tous les engagements politiques internationaux, près de 100 millions d'enfants (en majorité des filles) demeurent toujours exclus de l'accès à l'école, particulièrement en raison de la pauvreté.

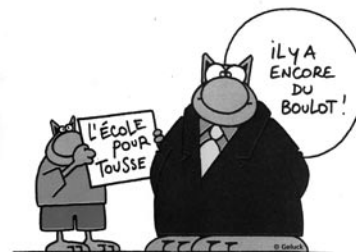
C'est pourquoi depuis 2002, la Ligue de l'enseignement, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, lance sa grande collecte annuelle dans les écoles publiques françaises. La campagne 2007 « Pas d'école, pas d'avenir » aura lieu du 14 au 27 mai prochain. Elle sera l'occasion d'informer et de sensibiliser les enfants et les jeunes sur le droit à l'éducation dans le monde et de collecter des dons en faveur de projets éducatifs menés dans les pays pauvres. En 2006 la mobilisation a permis de récolter plus d'un million d'euros qui ont contribué à soutenir des projets éducatifs dans une dizaine de pays du monde, particulièrement en Afrique : équipement d'une salle de physique chimie et d'une bibliothèque au collège de Bohicon au Bénin, aide à la rénovation d'un collège à N'Kourala au Mali, soutien à un programme de construction d'école et d'un logement pour un enseignant à Tyalo au Burkina Faso...

Pour organiser votre collecte (affiches, plaquettes d'information, vignettes autocollantes...) veuillez prendre contact avec la Ligue de l'enseignement 31 – T 05 62 27 91 11. Site Internet : www.laligue.org

Pas d'École,
pas d'Avenir !

QUINZAINE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Soutenons l'éducation pour tous
DU 14 AU 27 MAI 2007



ORGANISÉ PAR AVEC LE SOUTIEN EN PARTENARIAT AVEC



Évolutions historiques :

Les statuts originels de l'office central de la coopération à l'école (OCCE), créé sous une forme

associative en mai 1928, prévoient que son objet était d'encourager la création de groupements d'élèves appartenant aux écoles publiques, afin de développer des activités coopératives dont le développement a été plus précisément encouragé par une circulaire du 2 février 1948, établie en collaboration avec l'office et adressée aux inspecteurs d'académie. Compte tenu de l'évolution des besoins et des méthodes du système éducatif, ce texte a été actualisé en 1951, en 1954 et en 1962 dans le souci « d'élargir les objectifs de l'activité coopérative à des entreprises d'ordre sportif, artistique, littéraire, scientifique, voire civique et social ». Toutefois ces objectifs élargis et déclinés en termes très généraux ne suffisaient pas à eux seuls pour déterminer des projets précisément structurés. C'est donc à partir d'une réflexion interne que l'OCCE a progressivement conçu et développé son champ de compétence actuel. Lorsque l'office a été reconnu d'utilité publique par un décret du 3 décembre 1968, ses statuts modifiés ont notamment mis en évidence une orientation vers une conception plus globale de l'apprentissage des valeurs d'entraide et de solidarité au moyen d'une méthode dite active d'éducation morale, civique et intellectuelle. Ce cadre général a été récemment confirmé lors des modifications statutaires intervenues en 1991, année où l'association a affirmé sa vocation fédérative, puis en 2003.

Les structures :

L'OCCE se présente comme une structure rassemblant 101 associations départementales et 55 000 structures locales qui sont des coopératives scolaires dans l'enseignement primaire et des foyers coopératifs dans l'enseignement secondaire.

Tout d'abord définie comme un groupement d'élèves et d'anciens élèves jusqu'en 1946, puis comme une société d'élèves gérée par eux avec l'aide des adultes en 1948, la coopérative scolaire devient en 2001 une classe coopérative, c'est-à-dire une classe fonc-

tionnant selon les valeurs et les principes qui régissent la vie coopérative, associative et mutualiste et qui se trouvent mis en œuvre au travers de la pédagogie coopérative.

D'une façon générale on peut dire que ces évolutions témoignent de la volonté constante de faire des coopératives scolaires des lieux d'apprentissage actif de la vie associative et de formation aux vertus et principes de la Coopération.

Soixante années plus tard, en 1990, dans le règlement type pour une coopérative scolaire ou un foyer coopératif, cet objectif est toujours présent :

« Les fruits du travail commun sont affectés à l'embellissement de l'école et à l'amélioration des conditions de travail, à l'organisation de la culture artistique et des loisirs des sociétaires, au développement des œuvres scolaires et post-scolaires d'entraide et de solidarité. »

Apprentissage coopératif :

Pour évoquer les situations d'apprentissage de type coopératif, les praticiens utilisent différents termes : pédagogie coopérative, travail de groupe, travail d'équipe, apprentissage coopératif, tutorat, aide mutuelle ou encore collaboration... Chacune de ces désignations recouvre des modalités différentes de « coopération » en fonction du statut des intervenants, des modalités de regroupement, de la structuration de la tâche ou de ses finalités, mais ont toutes en commun le fait que la situation d'apprentissage cherche à induire, des « interactions » entre les apprenants : échange, confrontation, justification, explication...

« L'école coopérative c'est une école transformée politiquement, où les enfants qui n'étaient rien sont devenus quelque chose, c'est l'école passée de la monarchie absolue à la république et où les enfants, livrés en certains domaines à leur initiative, apprennent le jeu de nos institutions et s'exercent à la pratique de la liberté.

L'école coopérative c'est enfin l'école où l'instruction n'est pas le but exclusif, mais celle où l'on vise surtout à former par une pratique particulière facilitée, l'être pensant, qui sait écouter la voix de la raison, l'être moral et conscient et responsable, l'être social plus attaché à l'accomplissement de ses devoirs qu'à la revendication de ses droits. »

L'association départementale de la Haute-Garonne :

L'OCCE 31 regroupe plus de 98 700 adhérents répartis dans les établissements publics des premier et deuxiè-

me degrés. Ses actions s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- un axe proprement pédagogique,
 - un axe d'éducation sociale et civique,
 - un axe de formation économique,
- qui ont pour finalités le développement de la Personne et la formation du citoyen.

Pour développer ces objectifs, l'association départementale a mis en place diverses activités et s'est engagée dans des actions :

- de formation initiale et continue des enseignants et directeurs d'école, en relation avec les responsables départementaux de l'I.U.F.M. (Institut universitaire de formation des maîtres) et les I.E.N. (Inspecteurs de l'Éducation nationale) des circonscriptions,
- d'information destinée aux chefs d'établissements et aux équipes éducatives du second degré, et en particulier depuis deux ans, avec les S.E.G.P.A.,
- d'animations éducatives en milieu scolaire, en collaboration avec différents partenaires dont le Conseil général, le Conseil régional, la J.P.A., le C.A.U.E., les DDEN et depuis 2 ans la participation aux travaux d'un CLI.MO.PE. dans notre établissement,
- d'éducation à la solidarité en créant des dispositifs d'aide sur des sinistres nationaux et internationaux.

Les actions départementales :

Les visées prioritaires arrêtées par le conseil d'administration sont :

- Replacer l'économie sociale au cœur de la coopération en multipliant les échanges avec la coopération adulte et les actions de solidarité internationale (Semaine de la coopération du 12 au 17 mars 2007).
- Valoriser le potentiel humain et le travail éducatif des SEGPA en développant des réseaux d'échanges coopératifs entre établissements.
- Faire connaître et promouvoir des outils coopératifs favorisant la construction de la personne et la formation du citoyen (Cercle de paroles, agenda coopératif, formation de délégués d'élèves au collège et lycée...).

Au-delà de ces objectifs, l'équipe départementale reste mobilisée sur la réflexion théorique et l'analyse des pratiques professionnelles afin de toujours mieux « Apprendre et vivre coopérativement à l'école » (A.V.E.C.).

Contact :
 OCCE 31
 8 rue Jacques Labatut
 31000 TOULOUSE
 Tél. 05 61 62 44 03
 Fax 05 61 62 59 64
 Mail ad31@occe.coop
 Site <http://occe31.chez-alice.fr>

¹ Profit : « La coopération à l'école primaire », ouvrage couronné par l'Académie Française, Delagrave, Paris, 1922

² JPA : Jeunesse au plein air

³ CAUE : Conseil à l'architecture urbanisme et environnement

⁴ DDEN : Délégué départemental de l'Éducation nationale

⁵ CLI.MO.PE. : Comité de liaison des mouvements pédagogiques





LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Qui sommes nous ?

Les PEP : une expérience de plus de 80 ans

Des associations des pupilles de l'enseignement public (PEP) ont été créées dès 1915, à l'initiative d'inspecteurs d'académie et d'instituteurs pour aider matériellement et moralement les orphelins et victi-



mes de guerre : c'est l'époque du « sou des pupilles ».

La fédération de ces associations est rapidement reconnue d'utilité publique (décret du 16 août 1919).

En 1925, ces orphelins deviennent des adultes. Les PEP décident de se refonder et de s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des

enfants et des jeunes délaissés oubliés ou exclus. Les PEP créent des colonies de vacances, organisent des classes de découverte, ouvrent des établissements pour des enfants handicapés.

A partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément

hors de l'école qui se structureront sous l'appellation de SAPAD (Service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés).

Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles engendrées par les évolutions du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

Les PEP agissent aujourd'hui pour le droit et l'accès de tous (enfants, adolescents et adultes) à l'éducation, la culture, la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

Deux grands principes fondent les actions des PEP : la laïcité et la solidarité.



Les PEP aujourd'hui

100 associations départementales regroupées au sein de 22 Unions régionales et d'une fédération générale, 86 services départementaux d'aide aux enfants malades (SAPAD),

200 centres de séjours éducatifs et pédagogiques, 1200 enseignants permanents dans les AD et les établissements PEP,

3500 administrateurs bénévoles,

17000 salariés,

1 500 000 adhérents dont 50% sont des enfants.

Quatre grands principes guident l'action des PEP depuis ses origines

- Le respect des principes laïques de la République
- Des actions complémentaires à l'éducation nationale
- Une dimension sociale et de solidarité
- Une fonction éducative.

Les PEP 31

Notre association, les PEP 31, fait partie du réseau national PEP.

Elle œuvre en Haute-Garonne depuis 1916, date officielle de sa création.

Les PEP 31 sont dirigés par un conseil d'administration dont les membres sont fortement impliqués dans l'enseignement public et sont gérés par un enseignant détaché.

Les PEP 31 comptent parmi leurs principaux adhérents les enseignants et élèves des établissements scolaires du département (écoles, collèges, lycées et établissements spécialisés)

Les PEP 31 c'est :

- La solidarité : les PEP peuvent attribuer des aides financières suivant certaines modalités aux élèves du département dont les familles sont en difficulté (grâce aux cotisations versées par les élèves et les enseignants).

- Répondre aux besoins des jeunes et des adultes en situation de handicap avec des établissements et services médico-sociaux :

- Pour enfants et adolescents : IME H. Dinguiard à Aurignac, ITEP Saint-Exupéry à Villemur, SESSED d'ITEP à Villemur, SESSED d'IME à St-Gaudens.
- Pour adultes : Foyer d'accueil médicalisé le Rieutort

Diffusé dans chaque établissement, le catalogue classes de découverte « Partir avec les PEP » offre une grande diversité de séjours.

Nos champs d'action

En près de quatre-vingt-dix ans d'existence, les PEP ont développé un ensemble de champs de compétence qui font d'eux un partenaire incontournable des pouvoirs publics. Les PEP interviennent au profit de plus de 300 000 enfants, adolescents et familles.

Une dimension transversale à toutes les actions des PEP est identifiée : l'accompagnement de la personne.

Cette fonction d'accompagnement traverse l'ensemble des secteurs d'activité des PEP, s'exerce avant tout comme une démarche et place la personne, responsable de son projet de vie librement défini, au coeur des préoccupations et de l'action. Elle s'applique dans :

- le domaine éducatif et pédagogique

Ce sont les actions pédagogiques, éducatives, culturelles et de loisirs : classes de découvertes, vacances, loisirs et séjours familiaux pour tous, actions scolaires et périscolaires (CLSH, accompagnement de la scolarité, contrats éducatifs...)

- le domaine social et médico-social

Ce sont les actions pour les personnes dites « à besoins spécifiques » : réponses aux besoins des jeunes et des adultes en situation de handicap, actions pour l'accompagnement social, médical et professionnel des personnes et scolarisation des élèves malades ou accidentés à domicile.

Les finalités actuelles des PEP restent fidèles à ses engagements originels et aux valeurs de laïcité et de solidarité, mais traduisent l'exigence d'apporter, dans une démarche globale de transformation sociale, des réponses adaptées aux besoins nés d'une société où se creusent plus profondément la pauvreté, les inégalités, l'exclusion.

Les PEP se veulent force de proposition et d'innovation pour répondre aux nouveaux besoins des enfants, des jeunes et des adultes ainsi que pour défendre des valeurs et une vision de la société.

Contact

LES PEP 31

3 chemin d'Audibert, 31 200 Toulouse

05 61 49 52 96

adpep-tlse@wanadoo.fr

site urpep : www.urpep-midipyrenées.org



- Agir pour l'accompagnement social, médical et professionnel des personnes en participant à la formation des AVS et des EVS.

- Scolariser les élèves malades ou accidentés à domicile (SAPAD) avec un service d'assistance pédagogique à domicile.

- Des actions scolaires et péri-scolaires dans le cadre de la réussite éducative.

- Un espace d'accueil des élèves nouvellement arrivés en France et de leur famille.

- Des classes découvertes avec l'organisation des Séjours éducatifs et pédagogiques.



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

1. LE SAPAD: Service d'Assistance Pédagogique à Domicile aux élèves malades ou accidentés

Parce qu'un enfant ou un adolescent malade ou accidenté reste un enfant ou un adolescent...

Parce que tout enfant ou adolescent a droit à la scolarisation...

• Pour qui ?

Pour tout élève d'une école ou d'un établissement scolaire du département dont la scolarité est interrompue momentanément ou durablement perturbée, pour raison médicale (maladie, accident, etc.) et pour une période supérieure à deux semaines.

• Pourquoi ?

- Assurer la continuité des apprentissages
- Préserver le lien entre l'élève malade, son école et son milieu social
- Préparer son retour en classe

• Par qui ?

- Par des enseignants de l'éducation nationale en activité (rémunérés ou indemnisés pour leurs interventions)

- de la classe ou de l'établissement où est inscrit l'enfant

- du secteur géographique où réside l'enfant

- Par des intervenants du réseau

• Comment ?

Dès que la MAE ou Serena MAIF signale une situation, un contact préalable est établi par le service SAPAD des PEP 31 avec l'établissement scolaire et la famille de l'enfant. Ensuite, l'aide pédagogique est mise en place après accord de toutes les parties pour que les ensei-

SAPAD
service d'assistance
pédagogique à
domicile



Au service de l'enfant
malade ou accidenté



gnants interviennent au domicile de l'élève jusqu'à son retour en classe.

• Quel financement ?

L'enseignement est gratuit pour les familles.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'assurance scolaire de l'enfant (MAE, Serena Maif...)

2. L'ENAF : espace d'accueil des élèves nouvellement arrivés en France

Un exemple de projet multipartenarial porté par les PEP 31.

Ouvert fin janvier 2006, l'espace concrétise un projet élaboré dans le cadre du plan départemental d'accueil des nouveaux arrivants afin d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des

jeunes nouvellement arrivés par la mise en synergie des compétences des partenaires institutionnels et associatifs, au moment où les jeunes sont évalués et orientés.

L'espace d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants est le lieu unique du département de la Haute-Garonne de traitement de toute demande de scolarisation pour les enfants ou les jeunes nouvellement arrivés de l'étranger.

La création de cet espace d'accueil, action prioritaire





- d'un enseignant du premier degré,
- d'une conseillère d'orientation psychologue,
- d'une coordinatrice technique d'insertion pour les plus de 16 ans.

Elle peut chaque fois que c'est nécessaire s'adjoindre les services d'un interprète.

Cette équipe travaille en étroite collaboration avec trois agents administratifs de l'inspection académique chargés des affectations.

• **Méthodes d'intervention**

- Accueil individuel des familles et des enfants nouvellement arrivés en France,
- évaluation individuelle des compétences des jeunes (niveau collège et lycée),
- entretien individuel des familles,

de plan départemental d'action des nouveaux arrivants, doit permettre d'offrir un accueil de qualité à tous les enfants et leur famille arrivant en France pour leur permettre d'accéder à une scolarité adaptée dans les meilleures conditions possibles.

• **Missions**

- offrir un accueil immédiat et rassurant aux enfants et à leurs familles,
- les familiariser aux réalités du système scolaire en France,
- évaluer les compétences scolaires acquises pour permettre une affectation scolaire adaptée,
- assurer une fonction d'observatoire,

• **Public concerné**

Tous les enfants et jeunes étrangers nouvellement arrivés en France, jusqu'à 18 ans, soit plus de 500 jeunes par an en Haute-Garonne.

• **Organisation**

Le service est ouvert 5 jours par semaine, avec un accueil du public du lundi au vendredi de 9 heures à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

• **Intervenants**

L'équipe pluridisciplinaire est composée :

- d'un agent d'accueil et d'information (PEP),
- d'un enseignant du second degré,



- séances collectives d'information,
- liaisons régulières avec les différents partenaires.

• **Partenaires financiers**

État: politique de la ville - DDASS - Éducation nationale.

Conseil général.

ACSE.

Mairie de Toulouse, réussite éducative.